



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

A qui de droit

N/ref
N°tél. 027 777 11 00
e-mail commune@valdebagnes.ch
V/ref
Date 20 mai 2025

Administration générale

Certificat de bonnes mœurs

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal réuni en séance du 20 mai 2025 a décidé que la commune de Val de Bagnes ne délivrera plus d'acte de bonnes mœurs. Cette décision est effective de suite.

Il est en effet constaté la grande difficulté de se porter garant et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignement le plus souvent très partiel. Un tel document n'avait dès lors de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

Nous espérons vous avoir utilement renseigné et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de commune

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général